



**COOP DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE
« CSUR LA TÉLÉ »**

Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2010-623

Monsieur, Madame,

Vous trouverez ci-jointe une réponse à votre avis de consultation 2010-623.

En espérant le tout conforme

André Desrochers
Coordonnateur
CSUR LA TÉLÉ
769, rue Principale
Très-Saint-Rédempteur, Qc, J0P 1P0
450 451-2787
info@csur.tv



PRÉSENTATION DE CSUR LA TÉLÉ

1. La Coopérative de solidarité de télévision communautaire CSUR LA TÉLÉ a vu le jour le 10 mars 2010. Par ses statuts de constitutions, elle est un organisme sans but lucratif dont les parts des membres sont réinvesties dans la coop qui a pour mission de produire des émissions de télévisions communautaires POUR, PAR et AVEC la communauté de Vaudreuil-Soulanges.
2. CSUR LA TÉLÉ couvre les activités du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges située au sud de la province de Québec. Les 23 municipalités de cette MRC sont enclavées dans une péninsule bordée par la frontière ontarienne et l'ouest de l'île de Montréal dans l'axe est-ouest; et par les autoroutes 40 (qui suit la rivière Outaouais) et 20 (qui longe le fleuve St-Laurent) dans l'axe nord-sud.
3. CSUR LA TÉLÉ a décidé délibérément de produire ses émissions avec la communauté, et non pas seulement par quelques techniciens spécialisés. Elle fait donc participer ses membres bénévoles et les citoyens aux différentes étapes de la production préparation, tournage, entrevue, caméra, prise de son, etc. Depuis son ouverture, CSUR LA TÉLÉ a recruté plus de 50 membres, dont une trentaine sont des membres « utilisateurs » et actifs, les autres étant des membres de soutien, principalement des institutions et des entreprises (Caisses Desjardins, Musée régional, Bibliothèques municipales, Conseil de la Culture et des Arts, etc).
4. CSUR LA TÉLÉ a reçu l'aide au démarrage du Centre local d'emploi, du Centre local de développement économique, du Fonds provincial du Pacte rural, des caisses Desjardins et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.
5. CSUR LA TÉLÉ est associée en partenariat avec le Carrefour Jeunesse Emploi où les jeunes produisent une émission par semaine. La Coop est également associée à l'INIS (Institut National de l'Image et du Son) qui offre des ateliers de formation. Elle vient également de s'associer à deux Collèges et une école secondaire où les jeunes sont invités à s'impliquer dans la production de nos émissions régulières.
6. Le territoire de la MRC est toutefois divisé en deux territoire de cablôdistributeurs, ce qui complique les heures de diffusion. Le 2/3 des résidents sont câblés avec l'entreprise Vidéotron, essentiellement dans les poches urbaines. L'entreprise COGECO a une licence pour le reste du territoire, presque uniquement agricole. Toutefois, les zones boisées et agricoles des deux entreprises ne reçoivent aucun service, Vidéotron et COGECO jugeant trop coûteux d'apporter le service dans ces zones peu peuplées.
7. Huit (8) municipalités sur 23 qui ne reçoivent donc pas, (et n'ont jamais reçu) le service du câble, et par le fait même le canal communautaire.

8. Pour diffuser ces émissions, CSUR LA TÉLÉ doit passer par les installations de diffusion des deux entreprises qui sont situées à l'extérieur du territoire de la MRC.

9. Pour Vidéotron, le territoire est couvert par le détachement de Montréal #6 situé à Châteauguay, tel que mise en place en 2001 suite aux exigences du CRTC et de la nouvelle politique du canal communautaire.

10. Pour COGECO, CSUR LA TÉLÉ doit livrer ses émissions au quartier général régional de Salaberry-de-Valleyfield.

11. Pour l'instant, les deux entreprises ont annoncé clairement qu'ils n'avaient pas l'intention d'amener le service de câble plus loin que les limites actuelles.

12. Mais surtout, ils ont annoncé sans équivoque qu'ils n'avaient pas l'intention d'installer de Baie de Diffusion dans la région de Vaudreuil-Soulanges. Ce qui nous aurait permis alors de diffuser en direct certaines émissions et mettre en ondes un Télé-Bingo qui nous aurait aidé à nous auto financer. Nous devons donc nous contenter pour l'instant d'émission préenregistrée.

13. Pour obtenir une aide financière annuelle, la MRC nous demandait la garanti que les résidents des 23 municipalités recevraient et pourraient visionner les émissions. Pour pallier le manque des câbles, CSUR LA TÉLÉ a pris le pari de diffuser également sur Internet. C'est ainsi que nous avons signé une entente avec les MRC à qui nous garantissons la production de 2 capsules par année dans chacune des 23 municipalités.

13. Dès cet été, CSUR LA TÉLÉ a relevé le défi de mettre en ondes une programmation à la fois sur le câble et sur Internet. Pour la seule saison estival 2010, CSUR LA TÉLÉ a produit 2 émissions par semaine pendant 10 semaines qui ont été diffusées sur Vox via Châteauguay et sur COGECO via Valleyfield. Une émission de 60 minutes (CSUR LA ROUTE) qui suivait l'actualité de la région; et une de 30 minutes (CSUR LES JEUNES) qui laissait les jeunes du Carrefour Jeunesse Emploi s'exprimer via 4 capsules par semaines. Une capsule sur les jeunes chanteurs Hip Hop de la région du Far West (nom donné par les jeunes à la région de Vaudreuil-Soulanges); une capsule nous dévoilant des gadgets inutiles à ne pas acheter; une capsule « Découverte des endroits à visiter dans la région » et une capsule sur les jeunes entrepreneurs de la région.

14. De ces 20 émissions, 27 capsules variant entre 2 et 7 minutes ont été mis en ligne sur notre page Facebook et notre canal You Tube. Plus de 4 000 personnes sont allées visionner ces capsules au cours de l'été.

15. Pour cet automne, nous avons augmenté notre production à 3 émissions / semaine. Des extraits en seront tirés également et mis en ligne.

16. Nous sommes actuellement à finaliser la construction de notre site Internet où toutes les émissions seront archivées et disponibles en VSD. (Vidéo sur demande).

17. Nous allons également débiter cet automne de la retransmission en direct en « streaming » sur notre site dès qu'il sera terminé. Essentiellement pour commencer des Conseils de ville et des événements culturels (Fête d'Halloween, Soirée de conteurs, etc).

ANALYSE DE NOTRE PREMIERE SAISON DE PROGRAMMATION PAR VIDÉOTRON

18. Lors de notre demande d'accès aux ondes au printemps 2010, COGECO a été clair : l'entreprise offre le temps d'antenne, un point c'est tout. Aucun financement, aucune formation « physique », aucun équipement.

19. Chez Vidéotron, on nous avait demandé d'abord de faire nos classes et de démontrer notre « savoir faire » avant de signer un protocole d'entente. Dans ce protocole, l'entreprise s'engagerait à nous acheter à 200\$ la demi-heure jusqu'à l'équivalent de 90 minutes / semaine de production originale.

20. Le lendemain de la sortie du renouvellement de la politique du canal communautaire du CRTC (2010-622), nous recevions les responsables de Vidéotron dans nos quartiers généraux pour recevoir leur analyse et les commentaires de notre production estivale.

21. En se basant sur le visionnement d'une seule des 10 semaines, Vidéotron a refusé de signer un protocole d'entente en nous mentionnant que nos émissions étaient de qualité « douteuses et amateurs », manquaient de professionnalisme et n'allaient pas dans le sens de la qualité que cherchait l'entreprise. Ils nous ont accusé d'utiliser trop les bénévoles et pas assez de professionnel. On a même été jusqu'à nous faire un cours 101 de « Comment un reportage télé doit être fait ». « Voici la façon que doit être fait une émission ». « Nous voulons que l'émission commence ainsi, qu'il y ait ceci à tel moment, etc »

22. On nous a reproché d'avoir des plans qui durent plus que 12 secondes parfois.

23. Pour signer un éventuel protocole d'entente, on nous a exigé que nos émissions soient construites de cette façon, en plus d'avoir à notre disposition des monteurs, des réalisateurs et des caméramans professionnels. Est-ce là ce que le CRTC demande dans sa politique ? : *« le rôle du canal communautaire s'apparente avant tout à un service public qui facilite l'expression locale en permettant à la collectivité d'y avoir librement accès. »*

24. Pour eux, nous avons produit à la manière des 70 et 80, où le bénévole prend trop de place.

25. Nous leur avons demandé si l'entreprise pouvait nous aider avec de la formation technique qui apprendrait aux bénévoles la façon de faire à la Vidéotron. Le responsable nous a expliqué que Vox n'avait pas sur pied de programme de formation actuellement.

26. Ajoutez à cela que le CRTC n'a fait aucun compromis lors de sa récente révision en ce qui concerne la possibilité d'un Fonds dédié aux télévisions communautaires « indépendantes », et qu'il n'a toujours pas permis la diffusion de publicité conventionnelle sur le canal communautaire, prétextant que les canaux pourraient subir des influences indues de la part des

publicitaires, alors que le CRTC a sous les yeux le modèle des radios communautaires qui ont la possibilité de le faire depuis longtemps et qui n'ont subi aucune influence de telle sorte, CSUR LA TÉLÉ se retrouve devant peu de possibilité de financement.

27. Nous ne sommes pas assez connaissant en matière de Loi et Règlement pour vous donner un avis concernant quel mécanisme le CRTC devrait utiliser pour maintenir à son niveau actuel les contributions des EDR à la programmation communautaire, ou quelle formule de pourcentage appliquer.

28. Toutefois nous venons vous crier un signal d'alarme qu'il faut qu'il y en ait un afin qu'une partie de ces contributions soient redirigées vers des télévisions communautaires indépendantes pour les aider à financer leurs émissions et ainsi produire de meilleure qualité.

29. Actuellement, les câblodistributeurs utilisent une grande partie de ces fonds pour de la production interne à saveur « régionale », plus que pour l'expression locale. Que se soient des émissions de rencontres d'artistes québécois, de match de boxe, de magazine sur les automobiles, les argents servent en fait à promouvoir uniquement leur « branding », avec très peu d'aide à la télévision locale.

PROPOSITION

30. Si le CRTC croit sincèrement que la pierre angulaire du canal communautaire demeure de faire passer de passif à actif les citoyens, autant devant que derrière la caméra, il semble en être autrement chez certains câblodistributeurs. Il faut donc que le CRTC donne les moyens à la communauté de pouvoir le faire en exigeant aux EDR de dédier une partie de leurs recettes dans un fonds spécial à l'expression locale pour les producteurs d'émissions de télévision communautaires locales, particulièrement les organismes sans but lucratif et les coopératives de solidarité. Ce n'est pas en suggérant ou en « encourageant les EDR à soutenir financièrement les services communautaires indépendants en achetant de leur programmation » qu'ils le feront. Au contraire, dès le lendemain de la publication de votre nouvelle politique, elles en ont profité pour trouver de nouveaux arguments de soi-disant « qualité professionnelle » pour refuser de signer un protocole d'ententes.

31. Faut-il rappeler au Conseil que ces derniers utilisent et engrangent des bénéfices avec un Bien commun public appartenant à l'ensemble des canadiens. La formulation actuelle de la politique les obligent à remettre des redevances aux chaînes canadiennes (ce que nous ne pouvons nous permettre), à un fonds pour les producteurs canadiens (ce que les services communautaires indépendants ne sont pas considérés par l'association des producteurs) et dans des dépenses pour un canal communautaire où les argents sont redistribués dans

les différents départements de l'EDR pour produire des émissions à saveur « régionale », voire provinciale, sans égards aux télés indépendantes qui produisent avec, par et pour leur localité.

32. Vous en avez une première preuve avec CSUR LA TÉLÉ, ce n'est pas avec des « encouragements » de la part du CRTC qu'ils se sentiront obligés d'investir dans les entreprises dont les bénévoles se dévouent corps et âmes pour offrir à leur citoyen des émissions de la plus grande qualité possible et selon les intérêts de la communauté.

33. La création d'un fonds dédié à ces derniers est devenue incontournable pour arriver à ce que l'élément communautaire prenne toute sa place dans le système de radiodiffusion canadien.

*******Fin du document*******